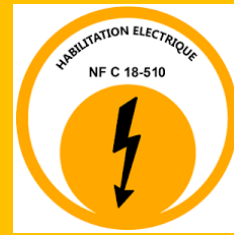




# HABILITATION ELECTRIQUE

## Module BE/HE Manoeuvre



### OBJECTIFS

*Être capable de respecter les règles de sécurité applicables lors de travaux d'ordre non électrique.*

*Acquérir les compétences nécessaires pour exercer son métier en toute sécurité.*

### COMPETENCES VISEES

- Connaître les dangers de l'électricité.
- Identifier Les appareillages électriques.
- Connaître les distances et zones d'environnement.
- Savoir les limites des manœuvres.
- Effectuer la mise hors service d'un équipement.
- Effectuer une manœuvre de consignation.



### ORGANISATION – DUREE

Formation théorique de 6h00 + 2h00 de pratique

### CONTENU DE LA FORMATION

#### Module Manœuvres en basse tension (BE Manœuvre)

- Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement.
  - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
  - Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre.
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.
  - Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

#### Exercices Pratique

#### Module Manœuvres en HTA (HE Manœuvre HTA)

- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
  - Citer les limites de l'habilitation HE Manœuvre
  - Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.
- Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation électrique ou au chargé de consignation.

#### Exercices pratique

### DELAI D'INSCRIPTION

Inscription dans un délai de 15 jours, au plus tard, avant le début de formation.

# HABILITATION ELECTRIQUE

## Module BE/HE Manoeuvre



### METHODES PEDAGOGIQUES

**Méthode active participative** basée sur l'alternance de transmission de savoirs et ateliers pratiques afin de mettre en application le vécu professionnel des apprenants.

**Accompagnement personnalisé** par des méthodes d'écoute et de questionnement

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Le déroulement de la formation **alterne les parties théoriques et pratiques**.  
- Etude de cas, exposé interactif, démonstration pratique, mises en situations.

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Ordinateur, vidéoprojecteur, matériel de balisage, tapis de sol isolant, protection faciale, vérificateur d'absence de tension, gants isolant, matériels de condamnation d'ouvrage électrique, divers équipements d'installation électrique.

### EVALUATION – CERTIFICATION

Participation active à tous les chapitres

Evaluation formative : Questionnaire type QCM en fin de partie théorique comportant 15 questions (taux de réussite  $\geq 70\%$ ).

2 mises en situation afin de valider les compétences acquises des apprenants et consignées dans une grille d'évaluation conformément au dispositif de la Norme NFC18/510.

Evaluation Certificative. Délivrance d'un Certificat de réalisation à l'employeur conformément aux exigences du Ministère du Travail (Art.6353-1 du code du Travail).

Attestation de suivi de formation

Un Avis d'Habilitation + titre d'habilitation remis à l'employeur.

### MAINTIEN – ACTUALISATION DES COMPETENCES

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir avec l'employeur. La périodicité recommandée est de 3 ans.

### INTERVENANT

Formateur en habilitation électrique

### Durée

8 heures en présentiel

### Public

Personnel non électricien qui opère dans des zones où existent des pièces nues sous tension en basse et/ou haute tension.

### Prérequis

Avoir validé le tronc commun N°1. (HE manœuvre) Reconnaître les matériels électriques du domaine de tension concerné.

### Effectif

10 personnes maximum

### Organisation

Formation assurée en INTRA

### Niveau de connaissance préalable pour suivre cette formation

Une compréhension du Français et savoir écrire sont nécessaires afin de comprendre les éléments appris.

### Document nécessaire

Bulletin d'inscription à une session de formation.  
Questionnaire: auto positionnements et recueil des besoins & attentes des participants.

### Accessibilité aux personnes présentant un handicap

Prendre contact avec le centre de formation SPFO afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation. (interprète, accès PMR, etc.)

### Réglementaire

Art. R. 4544-5 à Art.4544-11 du Code du Travail  
Norme NFC 18/510

### Habilitations



### Tarifification

Sur devis